



Animateur en pastorale scolaire

Rentrée 2023

Ensemble scolaire Saint-François de Sales « Le Juvénat » à Ville la Grand

Nous recherchons nos deux animateurs en pastorale scolaire pour le 1^{er} septembre 2023 qui fonctionneront en binôme, en lien étroit avec le prêtre accompagnateur MSFS.

Mission générale :

Au Juvénat, les APS sont appelés en mission par leur tutelle : les Missionnaires de Saint-François de Sales. Dans le cadre du projet d'établissement du juvénat inspiré par les vertus salésiennes, de la proposition pastorale, ils assurent des heures de culture religieuse (parole et vie) de la 6^{ème} à la 3^{ème} et de formation humaine en 2^{nde}. (une heure obligatoire en 6^{ème} et en 2^{nde} et un enseignement facultatif de la 5^{ème} à la 3^{ème}) Un emploi du temps est défini chaque année à l'image des enseignants qui renseignent leurs services. En 5^{ème}, ils accompagnent les élèves qui se préparent à la profession de Foi en lien avec l'aumônerie de l'enseignement public et les deux paroisses. Les APS interviennent ponctuellement en primaire (répétition des chants de la célébration, animation des célébrations...). Ils assurent des missions parallèles en paroisse et auprès du diocèse. Ils proposent des temps forts aux élèves, aux familles et aux personnels en lien avec le calendrier liturgique chrétien. Ils participent et animent le conseil pastoral sous la conduite du responsable de la pastorale, c'est-à-dire le chef d'établissement et du père supérieur provincial.

Temps partiel : 75%

Candidature à déposer sur direction@juvenat.com avant le 31 mai.

CV + lettre qui détaillera votre motivation, votre expérience et votre parcours en Eglise. Lettre adressée au Père Supérieur Provincial Jean-Yves Le Tué et au directeur Guénaël Morio.

Des entretiens seront ensuite proposés aux candidatures retenues pour une première phase. L'ensemble des candidatures feront l'objet d'une réponse écrite.

Aptitudes personnelles et compétences professionnelles requises :

Aptitudes personnelles : Convivialité, ouverture, vie relationnelle. Capacité à communiquer avec les jeunes et les adultes. Offrir un visage d'église souriant. Travail en équipe, négociation, écoute. Motivation pour l'éducation et le monde scolaire. Savoir rendre compte. Savoir travailler en binôme.

Aptitudes ecclésiales : Etre baptisé et avoir fait le sacrement de la première Communion. Avoir une expérience spirituelle personnelle et vivre sa foi en Eglise. Etre engagé dans un groupe chrétien.

Aptitudes professionnelles : Celles développées et validées en formation initiale. Engagement à poursuivre une formation continue. Etre ouvert aux opportunités de changement.

Liens avec la communauté éducative : l'APS ne travaille pas seul. Ses projets sont en lien avec le projet d'établissement. Il est connu des professeurs et il se positionne grâce au chef d'établissement

comme un membre incontournable de la communauté éducative. Il participe aux différents conseils de l'établissement.

Liens avec le diocèse et la paroisse : L'APS participe aux rencontres organisées par le service pastoral de la DDEC et par sa tutelle des MSFS. L'APS a le devoir de s'informer, de communiquer et de favoriser la participation des membres de la communauté éducative aux différentes propositions diocésaines et congréganistes. Il est en lien avec la paroisse pour la préparation aux sacrements. Il est en lien avec le prêtre de la paroisse. Il est en lien avec les autres mouvements et services de l'église. Il participe aux journées des chargés de mission du diocèse.

Rémunération :

Le poste d'animateur en pastorale est classé ainsi : strate III Agent de maîtrise (1477 heures soit 1108 heures à 75%). A ce titre, il est assimilé cadre. Strate III cadre (1565 heures soit 1174 heures à 75%) si octroi de la fonction 12.

Ce poste relève des quatre fonctions suivantes :

- La fonction 01 (Strate III) : fonction pédagogique 40%
- La fonction 11 (Strate III) : fonction d'encadrement pédagogique 30% ou 40%
- La fonction 12 (Strate IV) : fonction d'encadrement pédagogique 0 ou 10% (selon qualification et responsabilité)
- La fonction 10 (strate III) : fonction d'animation d'équipe pédagogique 20%

Début de carrière : 9 à 11 critères classants : 2 (à 3) responsabilité, 2 autonomie, 2 technicité, 2 communication, 1 management. + 1 éventuellement plurifonctionnalité (fonction 12).

Si DU APS : +25 points formation. 12 critères classants. (3 technicité).

Présentation générale des rôles et des missions d'un APS :

Un animateur en pastorale peut effectuer les missions suivantes :

· L'Animateur en Pastorale se positionne au sein de la communauté éducative d'une manière accueillante et ouverte à tous. Il est celui qui permet des liens entre tous, il crée des passerelles entre les personnes.

· Il est au service de l'accompagnement de la croissance spirituelle de tous.

· Il fait entendre une première annonce.

Par délégation du chef d'établissement, l'APS :

· Il partage avec la communauté éducative le souci de la cohérence évangélique.

· Il témoigne de sa foi.

· Il constitue et coordonne l'équipe d'animation pastorale.

· Il participe à la formation religieuse et éthique. Des liens peuvent être initiés avec des enseignants dans le cadre du programme scolaire.

· Il coordonne et anime les différentes activités pastorales.

· Il encourage et anime des temps spécifiquement réservés aux adultes.

· Il réunit et anime le conseil pastoral.

· Il propose des temps spécifiques pour les adultes.

PDF Converter

Only two pages were converted.

Please **Sign Up** to convert the full document.

www.freepdfconvert.com/membership